

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15516**

Intitulé

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur/trice régional(e) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine

Formacode(s) :

21547 bonnes pratiques hygiène agroalimentaire, 21554 agroalimentaire

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut être amené à travailler dans deux domaines distincts : la recherche (appliquée ou recherche et développement) ou l'analyse et le contrôle.

Au sein d'une équipe de recherche à effectif variable, il participe à la réalisation de protocoles de recherche. Il peut être par ailleurs sollicité pour conseiller les laboratoires sur les sites de production, valider des procédures d'analyses (analyses rapides), tester de nouveaux équipements.

Au sein d'un département de contrôle et analyses, ses activités sont plus particulièrement organisées autour de l'analyse et le contrôle des matières premières, des encours et des produits finis ainsi que du process mis en œuvre pour notamment optimiser la gestion matière et la qualité du produit.

Il est à même d'intervenir auprès des responsables d'ateliers de production afin de participer à l'analyse des dysfonctionnements et de proposer des solutions.

Ces fonctions d'analyse et de contrôle peuvent être exercées au sein d'un laboratoire sur un site de production, du laboratoire central d'une entreprise ou groupe ou dans un laboratoire prestataire de services.

Capacités générales

C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde

C2. Communiquer dans une langue étrangère

C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser

C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Capacités professionnelles

C5. Organiser le fonctionnement du laboratoire en tenant compte des contraintes normatives, qualitatives, économiques et environnementales

C6. Concevoir un plan de contrôle en fonction des secteurs concernés (alimentation, agriculture, environnement, santé humaine et animale)

C7. Raisonner le choix et la mise en place d'un système analytique

C8. Conduire la réalisation des analyses en autonomie dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et de sécurité

C9. Participer à la mise en œuvre de procédés biotechnologiques

C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur ANABIOTEC pour faire face à une situation professionnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme peut exercer son activité dans les structures suivantes :

les laboratoires prestataires de service publics et privés, les organismes de recherche et développement publics et privés, les industries pharmaceutiques et cosmétiques, les industries chimiques, les industries agroalimentaires.

Il travaille sous la responsabilité directe du responsable du laboratoire (ou responsable qualité). Cette dernière fonction est accessible à un technicien avec une expérience professionnelle significative, mais elle est de plus en plus assurée par des personnes ayant une qualification de niveau I.

Technicien de laboratoire, responsable de laboratoire des industries de process, technicien biologiste médical

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

J1302 : Analyses médicales

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont :

Les épreuves E1 et E2 permettent de certifier la capacité C1.

L'épreuve E3 permet de certifier la capacité C2.

- L'épreuve E4 permet de certifier la capacité C4.
- L'épreuve E5 permet de certifier les capacités C5, C6 et C7.
- L'épreuve E6 permet de certifier les capacités C8 et C9.
- L'épreuve E7 permet de certifier la capacité C10.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un ingénieur général du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux, est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole et pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-139

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option

"analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques"

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335-5 et L.335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr
 Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr
 Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Historique de la certification :

Certification précédente : option Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques (ANABIOTEC)